Compte Rendu de la Réunion de négociation relative au préavis de grève CFDT (prime Macron et CICE)

Journée du 20 Février 2019 9h-12h30 et de 17h15 à 18h30

Présents:

Direction Générale: Mr JULIEN Patrick Directeur Général, Mr ROUGE Karl DRH

CFDT: Mr PRADEILLES Vincent, Mr DARDE Dominique, Mme BONNET Christine

FO: Mr FOLCHER Olivier

<u>CGT</u>: -----

Devant le peu de participant Mr JULIEN demande à chaque Organisation Syndicale si elles sont au complet.

CFDT: « au complet », FO: « seul », CGT: a fait savoir au DRH quelle serait « absente »

Mr JULIEN ouvre la réunion en énonçant les sujets qu'il souhaite mettre au débat aujourd'hui ou plus tard en les traitants honorablement les uns après les autres (avancer en verrouillant)

- > Prime Macron
- > Retraite Progressive
- ➤ Accord Mutuelle 2019
- > Bas Salaires (prime service généraux accompagnant des usagers)
- > Temps de trajets

La CFDT est d'accord sur les sujets et la méthode, mais au regard de son préavis de grève et des thèmes qui l'ont motivé, elle demande des réponses claires sur les trois premiers points à l'issue de cette rencontre.

La CFDT rappelle que le dernier point de son préavis de grève porte sur une amélioration du dialogue social au niveau associatif et fait une proposition :

« Face au manque de communication entre la DRH et les Etablissements, la CFDT demande la présence d'un(e) Directeur (rice) lors de chaque réunion de NAO.

L'idée étant qu'un projet ne peut aboutir que s'il est partagé par le plus grand nombre ».

Mr. JULIEN en prend note.

PRIME MACRON

Mr le Directeur Général demande à Mr le DRH de faire un point réglementaire sur le dispositif :

- Besoin d'un accord majoritaire (signé par un/des syndicats ayant eu au moins 50% aux élections CE) avant le 28 février (procédure d'agrément accélérée)
 - Exclusion des salarié(e)s n'étant pas sous contrat de travail au 31 / 12 /2018
 - Exclusion des salarié(e)s ayant gagné plus de 53 944.80€ brut en 2018
 - 881 contrats de travail le 31/12/2018, 23 exclus (+ de 53 944.80€)
 - \rightarrow soit : 858 personnes (764 CDI, 117CDD)

Proposition employeur originelle de 200€/salarié (tp).

→ Soit : une enveloppe de 160 000€ qui peut être aussi sous forme de 3 tranches (300€ pour 201, 200€ pour 527, 100€pour 150)

Proposition CFDT: 5 tranches de 1 000€ à 200€ (voir projet) pour un cout de 327 000€

La CFDT se félicite que son idée de prime en rapport au salaire soit entendue, mais déplore une enveloppe trop faible.

Le DG propose de mettre 15 000€ de plus et ne souhaite pas aller au-delà.

MUTUELLE:

La CFDT rappelle l'histoire depuis le mois de juin 2018 ou l'assureur (Harmonie) avait annoncé un déficit et un besoin de revoir les prestations. Demande de de la CFDT (2 oct.2018) de réviser 5 articles pour une prise en charge employeur cadre/non cadre identique et à hauteur de 55% du cout global. L'aboutissement de ce dossier mené de bout en bout par la CFDT sur un accord à durée déterminée d'un an (risquant revenir à 50% en 2020 avec revoyure des prestations ... dixit DRH).

Mr JULIEN trouve cette avancée heureuse et propose de passer cet accord à une durée de 3 ans.

La CFDT s'oppose à cette idée : il s'agit d'un accord garantissant des Moyens pour la prise en charge de la santé des salarié(e)s et de leur famille. Ces moyens ne peuvent pas être renégociés tous les 3 ans. (Contrairement aux prestations et au remboursement qui eux, peuvent s'adapter aux besoins).

Mr JULIEN comprend la logique et l'analyse de la CFDT et accepte de signer cet accord pour une durée indéterminée.

Mr PRADEILLES lui rappelant qu'il peut à tout moment demander la révision de tel ou tel article, (chose que n'a pas fait l'association en octobre 2018 alors que l'assureur signalé un fort déséquilibre).

Cette mesure ce chiffre à 100 000€ par an.

RETRAITE PROGRESSIVE:

Rappel CFDT : la loi autorise un salarié ayant 60 ans et 150 trimestres cotisés à la retraite à prendre un temps partiel et à percevoir sa demi-retraite en complément de revenu. En 2017 et 2018, 12 salarié(e)s en ont bénéficié.

La CFDT a fait la demande en NAO, en CCE, au CA de positionner du CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi : 800 000€/an d'argent public)) sur ce dispositif afin de le rendre plus attractif. La CFDT demande que l'entreprise assure un minimum de 80% de la perte de salaire (déjà compensé partiellement par la demi-retraite).

Ainsi le revenu serait de 50% de salaire, de la demi- retraite, et de la compensation employeur amenant le revenu du salarié a 90% de son salaire actuel.

Mr le DG connaissant cette demande CFDT en a fait la proposition au bureau de l'association du 14 février 2019, a fait faire une analyse financière par la DRH, qui l'estime a un coût de 260 000€. Pour 149 personnes potentielles sur 6 ans (3 fois 2 ans)

Au regard d'un renouvellement générationnel, privilégiant les embauches locales (demande du président), d'un passage de savoir et d'une trésorerie suffisante **Mr JULIEN s'engage à adopter la proposition CFDT.**

PRIME MACRON (SUITE ET FIN)

La CFDT reconnaît à ce moment de la réunion des avancées concrètes mais revient sur la dernière offre du DG de 175 000 € pour l'enveloppe Prime Macron et argumente :

« Au-delà de la somme d'argent, cette prime va être perçue comme la considération que l'employeur a de ses salarié(e)s.

En donnant peu les dirigeants donneraient un mauvais signal à des personnes qui donnent beaucoup et perçoivent de moins en moins, la CFDT met en garde, et rappelle le bon niveau de gréviste déterminé à se faire entendre...

Mr JULIEN propose une interruption de séance et nous demande de lui proposer une autre somme !!

La CFDT demande 250 000€ pour conclure ce mouvement.

Suite à cette interruption de 15mm, le CFDT propose 4 tranches de salaires pour 4 primes de 550 à 100€.

Via le logiciel de paye notre proposition se chiffre à 242 000€

Mr JULIEN valide cette somme !!!! Il est 12h30

Nous demandons un relevé de décision de cette rencontre.

Le DRH propose de le faire passer pour 14h.

La CFDT demande le temps de consulter ses adhérant(e)s et propose de se contacter à tout moment dans l'après-midi si besoin. → Chose faite puisque les tranches ont été modifiées pour plus d'équité entre salariés, en effet la majorité des salariés (plus de 500) n'auraient perçu que 225€ au lieu de 350€ signé.

Lors de cette rencontre en fin d'après-midi le Délégué Syndical FO a été contacté par téléphone, ne répondant pas, le DRH lui a communiqué les nouvelles propositions/nouvelle tranches.

Avec a priori une levée du préavis de grève du lendemain !!!

UN ACCORD DE PRINCIPE EST ARRETE.

LE RAPORT DE FORCE A ETE CLAIREMENT IMPORTANT DURANT LA REUNION ET EN PARTICULIER SUR LA FIN.

La CFDT se félicite d'avoir atteint et dépassé ses objectifs puisque <u>600 000€ reviendrons aux</u> salariés.

Et malgré ce que nous pouvons lire, la CFDT Section Clos du Nid est le seul syndicat à avoir demandé la prime.

UNE VRAIE AVANCEE COLLECTIVE MADE IN CFDT

Vincent PRADEILLES,

Délégué Syndical CFDT